

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Melle MASLOUHI - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - Mme DE ALMEIDA - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Conservatoire à rayonnement régional de Dijon - Acquisitions d'instruments de musique et de matériels pédagogiques - Programme 2008 - Demandes de subventions**

Madame Roy, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon a une renommée qui dépasse les limites de la commune de Dijon. Aussi, est-il de plus en plus sollicité tant en ce qui concerne l'enseignement que la diffusion musicale.

Il convient de rappeler que 40 % des élèves de cet établissement sont domiciliés hors Dijon alors que la Ville supporte à elle-seule 60 % environ des coûts de fonctionnement.

Par ailleurs, compte tenu de son rayonnement et de la qualité reconnue de ses enseignements, il y a lieu de veiller au renouvellement régulier des équipements et des matériels pédagogiques.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable de solliciter la participation de l'Etat ainsi que des collectivités dont sont issus une part importante des élèves du Conservatoire, sous forme de subventions, pour l'acquisition, en 2008, d'instruments de musique et de matériels pédagogiques.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, auprès de l'État, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, les aides susceptibles d'être attribuées à la Ville, au taux maximum, pour l'acquisition d'instruments de musique et de matériels pédagogiques destinés aux élèves du Conservatoire ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**PUBLIÉ LE 27/09/07**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

27 SEP. 2007

